

Denrées alimentaires, étiquetage: extraits de café et de chicorée (simplification directive 77/436 /CEE)

1996/0117(COD) - 22/10/1997

Le commissaire Gradin a déclaré que l'Exécutif ne peut pas accepter les amendements portant sur les extraits de café et sur la chicorée. En déplorant l'absence de commissaires directement responsables, le rapporteur a déclaré que, de cette manière, l'Exécutif rejettait tous les amendements politiquement significatifs.